

POLITIQUE DE PRIX MINIMUM CONSEILLÉ (MAP) POUR LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA

Dernière mise à jour : Septembre 2022

GÉNÉRALITÉS

WOW Tech USA Ltd., WOW Tech Canada Ltd. et les entreprises affiliées (ci-après, collectivement « **WT** »), ont décidé, en tant qu'entreprise indépendante, de protéger leur réputation en adoptant cette politique. La présente politique s'applique aux produits répertoriés sur le site <https://wowtech.com/map-policy-and-guidelines/> pour les marques We-Vibe, Womanizer, Arcwave et pjur (ci-après les « **produits MAP** ») et à tous les distributeurs, détaillants et conseillers autorisés (ci après, collectivement les « **vendeurs autorisés** ») qui offrent les produits MAP à la vente aux États-Unis et au Canada.

WT respecte l'indépendance de ses vendeurs autorisés, qui sont libres d'établir leurs propres prix de vente pour les produits WT. La politique MAP ne s'applique donc qu'aux prix minimums conseillés, mais pas au prix auquel les produits MAP sont effectivement vendus.

CAS DE VIOLATION DES PRIX MINIMUM CONSEILLÉS ET DE LA POLIQUUE MAP

Le « **prix MAP** » pour chaque produit est défini sur la page <https://wowtech.com/map-policy-and-guidelines/>.

Aucun vendeur autorisé ne peut annoncer un produit MAP à un prix inférieur à son prix MAP ou d'une quelconque manière qui suggérerait un prix inférieur. La présente Politique MAP s'applique à toute publicité, quel que soit le support ou le médium utilisé, y compris, notamment, les prospectus, les affiches, les coupons, les envois publicitaires, les encarts, les journaux, les magazines, les catalogues, les catalogues de vente par correspondance, l'affichage public, la télévision, la radio, les sites Web des détaillants, les annonces d'affichage, les annonces Google et les moteurs de recherche Internet (y compris l'utilisation de mots-clés) ou autres médias électroniques similaires.

Les cas de violation de la politique MAP incluent, notamment :

1. Les déclarations ou autres indications qui laissent entendre qu'il est possible de trouver un prix inférieur au moment de passer la commande en ligne, comme « voir le prix dans le panier », « prix trop bas pour être mentionnés », « le fabricant ne nous laisse pas vous dire le prix », « nous n'avons jamais perdu une vente du fait du prix », « prix spécial au moment de faire la commande », « cliquez pour voir le prix », « faire glisser la souris pour voir le prix », « passez au panier pour le prix », ou des énoncés similaires.
2. Un prix barré ou un prix annoncé supérieur de plus de 20 % au prix MAP (Prix de détail suggéré par le fabricant ou PDSF) Par exemple : un produit annoncé au PDSF de 199 \$, mais l'étiquette indique un prix de 249 \$ qui est barré;
3. Utilisation de mots-clés associés à une remise (par ex. « rabais », « bon marché » ou « prix »);
4. Les publicités qui suggèrent un rabais sur un produit MAP en montrant son image, ou en y faisant référence : par ex. l'image d'un produit MAP avec l'indication « 20 % de réduction sur tous les produits pour les couples ».

PUBLICITÉ AUTORISÉE

Les situations suivantes ne constituent PAS une violation de la politique MAP :

1. Une publicité à l'échelle du magasin ou du site, sous réserve que la publicité exclue de manière évidente et expressément les produits MAP au moyen d'un énoncé figurant sur la publicité ou

d'une référence aux exclusions énoncées figurant ailleurs, à un endroit facilement accessible au consommateur; l'énoncé d'exclusion doit être rédigé dans une police correspondant à au moins 50 % de la taille de la police du message promotionnel principal (c'est-à-dire le message qui définit les produits en promotion et le rabais accordé); il doit être clairement lisible et se trouver immédiatement voisin du message promotionnel principal ou y faire suite. Exemple d'énoncé d'exclusion : La promotion ne s'applique pas aux produits Womanizer Pleasure Air Toys et We-Vibe Couple Toys.

2. Une publicité en magasin qui n'est affichée que dans le magasin physique et qui n'est pas distribuée à un quelconque client.
3. Les affichages en magasin, les panneaux au point de vente, les étiquettes volantes ou les codes-barres ou des marquages similaires sur les produits ou leur emballage, qui indiquent le prix.
4. Le prix de vente réel sur la page de paiement du site Web d'un représentant autorisé ou d'un site Internet connexe (généralement la page à laquelle l'utilisateur final aboutit pour procéder à l'achat du produit). Cette exception à la politique MAP ne s'applique à aucune autre page du site Web du représentant autorisé.

En outre, la politique MAP ne s'applique pas aux éléments suivants, sous réserve que le prix offert ne soit pas inférieur de plus de 20 % au prix MAP d'un produit MAP :

- a. Événements et parrainages auxquels participent en personne les représentants autorisés;
- b. Placements payés par des influenceurs de médias sociaux/dans des bulletins d'information/dans des Eblast, lorsqu'une réduction est intégrée dans un contenu plus large faisant la promotion de la marque et limités à une période de sept (7) jours;
- c. Courriels envoyés à des clients existants et aux abonnés;
- d. Groupes privés de membres (tels que des employés, des étudiants, des militaires) et auxquels l'accès est soumis à condition pour effectuer un achat.

PÉRIODES DE PROMOTION

De temps à autre, WT peut, à sa seule discrétion, permettre aux vendeurs autorisés d'annoncer des produits MAP à des prix inférieurs au prix MAP pendant une période donnée.

CONSÉQUENCES EN CAS DE VIOLATION DE LA POLITIQUE MAP

Le vendeur autorisé qui viole la politique MAP s'expose aux conséquences suivantes :

1. Lors d'un premier incident : Le vendeur autorisé est avisé qu'il est en violation de la présente politique MAP et est tenu de mettre fin à la violation. Si le vendeur autorisé agit immédiatement, aucune autre mesure n'est requise.
2. En cas d'un deuxième incident ou de la poursuite d'un incident : Le vendeur autorisé sera inscrit sur une liste d'interdiction de vente pendant trente (30) jours et ne sera pas approvisionné en produits WT pendant cette période.
3. En cas d'un troisième incident ou de la poursuite d'un incident : Le vendeur autorisé sera inscrit sur une liste d'interdiction de vente pendant soixante (60) jours et ne sera pas approvisionné en produits WT pendant cette période.
4. En cas d'un quatrième incident ou de la poursuite d'un incident : Le vendeur autorisé sera inscrit sur une liste d'interdiction de vente pour une durée indéterminée et ne sera plus approvisionné en produits WT. WT se réserve le droit d'accélérer ou de renforcer toute

conséquence à sa seule discrétion, de la manière jugée appropriée (y compris le droit de suspendre ou d'annuler les commandes en cours).

MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE MAP

WT se réserve le droit, à tout moment, de modifier la liste des produits MAP et de modifier ou de suspendre la politique MAP, ou d'y mettre fin, en tout ou en partie, ou de déterminer des périodes de promotion pendant lesquelles les conditions de la politique MAP peuvent changer ou de définir des périodes pendant lesquelles elle est inapplicable. Il appartient aux vendeurs autorisés de se tenir à jour sur la politique MAP en consultant la page <https://wowtech.com/map-policy-and-guidelines/>.